

# Règlement Challenge Cycloport saison 2019

Art 1 : Le Challenge concerne les cycloportifs de l'Indre.

Art 2 : Il a pour but de récompenser les cycloportifs les plus assidus aux épreuves organisées par l'UFOLEP de l'Indre.

Art 3 : A chaque participation à une épreuve le cycloportif marquera **5 points**.

Art 4 : A chaque participation à une épreuve spécifique le cycloportif marquera **10 points**.

Art 5 : Les cycloportifs qui changent de catégorie en cours de saison conservent leurs points.

Art 6 : Dans chaque catégorie le cycliste qui aura participé au plus grand nombre d'épreuves organisées par l'UFOLEP de l'Indre sera déclaré vainqueur.

Art 7 : En cas d'égalité de participations, le nombre de participation aux épreuves spécifiques sera pris en compte.

Art 8 : les vainqueurs de chaque catégorie, se verront récompensés lors de la réunion générale des clubs.

## **Attribution de points à la participation aux épreuves spécifiques**

*La ronde du Facteur :* 10 points

*Le tour du Val de Bouzanne :* 10 points

*Championnat sur route Départemental, Régional, National* 10 points

*Championnat CLM Départemental, Régional, National* 10 points

## **Les Récompenses :**

Le vainqueur de chaque catégorie reçoit un bon d'achat d'une valeur de : 40 €

Le second de chaque catégorie reçoit un bon d'achat d'une valeur de : 30 €

Le troisième de chaque catégorie reçoit un bon d'achat d'une valeur de : 20 €